



Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020

Formulaire de candidature Appel: 2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

| | |
|--|--|
| Programme | Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, proposé par la Commission européenne le 23 novembre 2011 (ci-après «le Programme»)* |
| Action | Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur |
| Appel | 2014 |
| Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa) | 16/05/2013 12:00 heure de Bruxelles. |
| Langue de la candidature | FR |
| Langue pour la correspondance | FR |

260293-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE-1

Numéro de référence de la Charte Universitaire Erasmus précédente (le cas échéant)

XXXXXX-IC-1-200X-1-XX-ERASMUS-EUC-1

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais,

le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* COM(2011) 788 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0788:FIN:EN:PDF>)

A.1. Profil de l'établissement

| | |
|---|--|
| PIC (si disponible, voir le guide des candidats) | 0 |
| Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins) | ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE BORDEAUX-GIRONDE |
| Traduction de cette dénomination en anglais | PUBLIC LOCAL INSTITUTE OF HIGUER EDUCATION AND VOCATIONAL TRAINING OF BORDEAUX GIRONDE |
| Acronyme | EPLFPA BORDEAUX-GIRONDE |
| Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible) | F BLANQUE03 |
| Adresse (n°, rue, avenue, etc.) | 84 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE-CS 90113 |
| Pays | France |
| Région | AQUITAINE |
| Code postal | 33294 |
| Ville | BLANQUEFORT |
| Site Internet | http://www.formagri.33.com |

A.2. Représentant Légal

| | |
|---------------------------------|--|
| Civilité | M. le Directeur |
| Genre | Masculin |
| Prénom | Georges |
| Nom de famille | JOUSSERAND |
| Fonction | Directeur de l'EPLFPA |
| Courriel | georges.jousserand@educagri.fr |
| Téléphone (code pays inclus) | + 33 (0)5 56 35 56 35 |
| Adresse (n°, rue, avenue, etc.) | 84 AVENUE CHARLES DE GAULLE -BP 113 |
| Pays | FR, France |
| Code postal | 33294 |
| Ville | BLANQUEFORT CEDEX |

A.3. Coordinateur

| | |
|----------|-------------------------|
| Civilité | M. le Directeur Adjoint |
| Genre | Masculin |

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Prénom | Philippe |
| Nom de famille | RENARD |
| Département | LEGTA DE LIBOURNE MONTAGNE |
| Fonction | Directeur Adjoint - Proviseur |
| Courriel | philippe.renard@educagri.fr |
| Téléphone (code pays inclus) | + 33 (0)5 57 55 21 21 |
| Adresse (n°, rue, avenue, etc.) | 84 AVENUE CHARLES DE GAULLE -BP 113 |
| Pays | FR, France |
| Code postal | 33294 |
| Ville | BLANQUEFORT CEDEX |

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2012- 2013:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

| | |
|------------------------|-------|
| Cycle court: | 187.0 |
| 1er Cycle (Licence): | 25.0 |
| 2ème Cycle (Master): | 0.0 |
| 3ème Cycle (Doctorat): | 0.0 |

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

| | |
|-----------------|-----|
| Enseignants: | 5.0 |
| Administratifs: | 0.5 |

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

| | |
|------------------------|-----|
| Cycle court: | 8.0 |
| 1er Cycle (Licence): | 1.0 |
| 2ème Cycle (Master): | 0.0 |
| 3ème Cycle (Doctorat): | 0.0 |

ETUDIANTS (pour l'année académique 2011-2012)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

| | |
|--|-----|
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays participants | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays non-participants | 3.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays participants | 1.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays non-participants | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays participants | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays non-participants | 0.0 |

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

| | |
|---|-----|
| Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays participants | 0.0 |
|---|-----|

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays non-participants

10.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2011-2012)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays participants

1.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays participants

0.0

COOPERATION (pour l'année académique 2012-2013)

Accords valides en 2012/2013 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays participants

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur en dehors des pays participants

0.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays non-participants:

0.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation avec des contrats en cours en 2012-2013 (e.g. Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur:

1.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire:

0.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2012/2013 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.5

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.5

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale (répartition des tâches, méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

L'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde, constitué de trois sites, travaille actuellement à la refonte de son projet stratégique. Dans ce cadre, nous nous sommes notamment fixés comme objectif la valorisation de nos ressources en coopération européenne et internationale. Il s'agit pour nous de conforter, tout d'abord, la mission sur les sites en favorisant l'émergence d'équipes d'appui aux projets de mobilité : collective, individuelle, d'apprenants et de personnels, à Blanquefort, Bommès et Libourne. Pour assurer le lien entre ces équipes locales, prendre en charge leur coordination et favoriser les synergies, un référent départemental a été désigné. Un espace numérique dédié à la mobilité est en cours de création, il accueillera tous les messages et informations en lien avec cette thématique et inclura un ensemble de ressources permettant d'accéder aux dispositifs facilitant la mobilité et à une base de données des partenaires engagés sur des actions de mobilité aux côtés de l'établissement.

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

L'expérimentation des ECTS dans laquelle s'est inscrite l'EPLEFPA initie un nouveau mode semestriel d'évaluation en BTS Viticulture-Oenologie, supprimant les épreuves terminales et organisée en unités d'enseignement. 30 crédits sont attribués par semestre, soit 120 sur le cycle. L'avantage de cette intégration du BTS au LMD est la mobilité en France et en Europe et la possibilité de valoriser les crédits acquis. Les parcours deviennent plus flexibles et les formations bénéficient d'une reconnaissance sur le marché de l'emploi européen avec pour impact le renforcement de l'identité du BTS comme diplôme du supérieur, et l'harmonisation de son architecture avec celle d'autres formations européennes et françaises. Lorsque la phase d'expérimentation de cette nouvelle approche aura été validée par le Ministère de l'Agriculture, l'EPLEFPA l'étendra aux autres spécialités de ses parcours d'études supérieures.

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa/info>

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Chacune des formations supérieures conduites dans l'établissement fait l'objet d'une présentation sur le site de l'EPLFPA Bordeaux-Gironde. Les cours présents au catalogue sont dispensés en français La fiche de présentation du BTSA VO par ECTS est consultable en français à l'adresse ci-dessous :
http://www.formagri33.com/lycee/formations/BTSA_viti_2011.pdf

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. (maximum 1000 caractères)

La mobilité, inscrite dans le parcours de formation des apprenants, est de la responsabilité du chef d'établissement qui met en œuvre la mission coopération internationale définie par la loi de 1999. Localement, le correspondant ERASMUS accompagne les candidats dans les démarches de réalisation d'un projet de mobilité. L'équipe de direction négocie les accords interinstitutionnels en référence constante aux axes prioritaires des projets stratégiques départemental et régional <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Projet-Regional-de-l-Enseignement>. Sur site, les référents ERASMUS assurent la rédaction des conventions de stage (www.european-mobility.eu) Le suivi des accords et des contrats d'étude est assuré à travers un échange régulier entre le référent départemental ERASMUS et l'équipe de direction, mais aussi via un bilan d'étape, semestriel a minima, auquel est associé l'échelon régional. Il s'agit plutôt du suivi avec les EES partenaires ou entreprises d'accueil en stage

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

La préparation linguistique des apprenants à la mobilité s'opère dans les enseignements obligatoires et facultatifs : le cours de langue, les modules d'enseignement destinés à accompagner l'élaboration du projet personnel de l'étudiant et l'accompagnement personnalisé. Les mobilités sortantes et entrantes sont soumises à la pratique de la langue du pays d'accueil à un niveau minimal B2 du CECRL et à une bonne connaissance de son contexte culturel. Les compétences linguistiques des candidats à la mobilité pourront être évalués sur les sites DIALANG ou LINGUANET WORLDWIDE Si un complément est nécessaire aux apprentissages conduits dans l'EES, les étudiants et personnels auront accès aux formations CODILANGUES du CNPR.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

En aval de la préparation linguistique et culturelle, le suivi de chaque apprenant pendant la mobilité est assuré par un enseignant/formateur référent en lien avec les correspondants Erasmus locaux. Un contact régulier avec l'apprenant et l'interlocuteur en charge de son accompagnement, par tous moyens appropriés permet d'assurer ce suivi. Pour les mobilités entrantes, les groupes ou individus sont accompagnés par un personne/une équipe référents qui mettent en œuvre les actions d'intégration en lien avec l'EES d'origine: participation aux différents temps de la vie de l'EPLEFPA, découverte de son territoire, rencontre de ses acteurs. Le/les référents mentors proposent aussi des remédiations en cas d'apparition d'un risque de décrochage.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)
Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

L'EPLEFPA Bordeaux-Gironde met l'accent sur la facilitation de l'accueil, de la logistique et des déplacements des apprenants en situation de mobilité entrante. Des cours de Français Langue Etrangère sont également dispensés par un personnel de l'établissement rémunéré sur budget pour les étudiants internationaux engagés dans une formation supérieure ainsi que pour ceux présents dans le cadre d'une mobilité de stage, et pour les personnels d'autres EES.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Au plan des mobilités d'étude, les accords préalables conclus avec les établissements partenaires ou les structures institutionnelles au sein desquelles ils s'inscrivent, permettent de valoriser les compétences, qualifications et/ou diplômes de manière réciproque et de prendre en compte les résultats des évaluations réalisées pendant la mobilité en tant qu'indicateurs d'apprentissage au même titre que ceux obtenus dans l'EES d'origine. Pour les mobilités de stage, l'appréciation du maître de stage, le rapport rédigé par l'étudiant et la délivrance d'un supplément au diplôme permettent la reconnaissance de capacités transversales.

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

Les personnels de l'EES bénéficient de l'accompagnement des correspondants ERASMUS en termes de recherche de partenaires, d'information sur le dispositif et de logistique. Le soutien de l'EES est aussi matériel (co-financement, aménagement de l'emploi du temps). L'inspection pédagogique intègre dans son évaluation des enseignants la composante mobilité et son impact sur le renouvellement des méthodes d'apprentissage, le développement des activités de recherche et de coopération avec les entreprises. Les acquis d'expérience liés à la mobilité sont valorisés dans la mise en œuvre de projets éducatifs spécifiques, dans la proposition de postes à profil et dans l'évaluation administrative des enseignants réalisée par le chef d'établissement.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

L'EPLEFPA n'a pas encore participé à des programmes intensifs ERASMUS, le projet d'établissement intègre la création de partenariats associant des EES, leurs collectivités territoriales respectives et les entreprises des filières concernées afin de favoriser des expériences partagées entre étudiants européens avec le monde professionnel. La reconnaissance de la mobilité s'appuie, pour les étudiants sur la prise en compte des résultats obtenus et sur le supplément de diplôme et, pour les personnels sur la valorisation des projets de coopération par voie de presse, sur les sites internet de l'EPLEFPA, du Ministère de tutelle et de la DRAAF et lors des journées de la coopération internationale organisées aux échelons régional et national.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Notre établissement souhaite s'appuyer sur son expérience des dispositifs LEONARDO et COMENIUS et sur les partenariats existants au sein de territoires identifiés pour la construction d'actions ERASMUS avec des partenaires déjà connus pouvant solliciter les EES et les acteurs professionnels de leurs réseaux.

L'EPLEFPA Bordeaux-Gironde souhaite continuer à favoriser la mobilité de ses étudiants et encourager davantage la mobilité enseignante qui y est corrélée, en ce que cette dernière se positionne bien souvent en amont de celle des étudiants à travers les contacts pris à l'étranger par les enseignants et qu'elle constitue également un catalyseur pour la mobilité étudiante.

Nous envisageons cette mobilité enseignante selon deux aspects : celui de la formation, dans le contexte universitaire européen actuel et celui de la valeur ajoutée induite par les mobilités d'enseignement en termes d'échange de pratiques et de méthodologies).

Le choix des partenaires internationaux et la nature des accords interinstitutionnels qui seront conclus s'appuie sur des critères liés au bénéfice induit par la mobilité en termes de développement : de la citoyenneté européenne, des compétences linguistiques et interculturelles, de valeur professionnelle et de la construction de l'identité personnelle.

Le choix des régions géographiques avec lesquelles sont organisées les actions de coopération est également en relation avec la nature des formations dispensées dans l'établissement et le secteur professionnel qu'elles concernent. L'EPLEFPA a ainsi mis en œuvre plusieurs mobilités d'apprenants (entrantes et sortantes) à destination de pays européens où les activités d'élaboration et de commercialisation des produits viticoles sont établies : Allemagne, Italie, Espagne, Autriche, Hongrie...mais aussi vers des états hors UE dans lesquels ce secteur est en développement : Chine, Ukraine.

La détermination de la stratégie internationale de l'établissement se fonde également sur la politique conduite par le Ministère de l'Agriculture auquel il est rattaché, relayée par le Bureau de la Coopération Internationale, outillée à travers la coordination de différents réseaux géographiques et déclinée à l'échelon régional.

Dans le cadre de la politique nationale de rapprochement de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur, l'EPLEFPA s'est positionné en tant que partenaire de l'Ecole d'Ingénieurs Agronomes de Bordeaux pour la création d'un consortium régional de gestion des bourses ERASMUS de stage à l'étranger.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de notre stratégie concernent tous les apprenants engagés dans un parcours d'études supérieures : qu'il s'agisse d'un cycle court type BTSA ou de cycles plus longs (diplôme d'ingénieur). Ils se formulent en termes d'acquisition de compétences et de savoir-être tels que la maîtrise de langues étrangères, l'adaptabilité, la mobilité et l'autonomie qui sont autant des atouts pour un parcours de formation que des compétences favorisant l'insertion dans le monde du travail.

Même si l'atteinte de ces objectifs s'envisage actuellement dans le cadre majoritaire des mobilités à fin de stage, l'établissement souhaite pouvoir développer, à la faveur de la mise en place des ECTS, leur concrétisation à travers les mobilités à fin d'études. L'expérimentation sur l'intégration du BTSA au système LMD se terminant en 2015, l'EPLEFPA est prêt à favoriser le transfert de crédits pour les étudiants de la filière viticulture-oenologie mais aussi à généraliser cette pratique à tous les parcours d'études supérieurs qu'il propose, dès lors que l'expérimentation aura été validée par son Ministère de tutelle.

En ce qui concerne ses personnels, l'EPLEFPA met l'accent sur la collaboration entre établissements internationaux et souhaite favoriser la mise en réseau et l'échange de méthodologie.

De manière plus large, à travers la signature de la charte Erasmus, la participation aux consortiums, les interactions entre enseignants/formateurs et référents de la mobilité ERASMUS de l'établissement (lors notamment de la définition des programmes de stage), l'EPLEFPA vise à ancrer la coopération internationale dans le quotidien de son fonctionnement. Dans cette perspective, il souhaite en particulier associer aux actions du programme les équipes des exploitations rattachées à ses trois sites de formation. Celles-ci s'acquittant d'un rôle de formation, d'expérimentation et de développement particulièrement important dans les établissements d'enseignement agricole et ces missions étant conduites en étroite collaboration avec un secteur professionnel résolument tourné vers l'international, ce dernier s'en retrouvera positivement impacté.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

La stratégie de l'EPLEFPA pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération internationale et européenne dans l'enseignement et la formation se fonde largement sur le fait de donner à chacun des apprenants concernés par les actions de coopération la possibilité de construire sa certification en passant d'un contexte d'apprentissage à un autre et de les aider à tirer pleinement profit des acquis de compétences résultant de la mobilité. Elle associe à cette finalité l'objectif d'une adaptation et d'une modernisation des pratiques d'enseignement et de formations dans l'établissement pour renforcer leur efficacité et leur qualité, donnant ainsi aux étudiants les compétences, les qualifications et la confiance en leurs aptitudes nécessaires pour réussir leur parcours d'études et leur insertion professionnelle.

L'établissement s'appuiera sur des partenariats construits dans le cadre d'autres actions du programme EFTLV à destination d'autres publics (Comenius –Leonardo), afin d'établir des liens avec les EES d'enseignements supérieurs intervenant dans des filières d'études comparables dans un souci de cohérence géographique et d'optimisation des contacts déjà existants au niveau territorial.

Au plan des différents programmes auxquels l'EPLEFPA souhaite pouvoir s'associer à moyen ou long terme, il sera à l'écoute des propositions qui pourront lui être faites dans le cadre d'actions centralisées de type alliance des connaissances ou alliance sectorielle de compétences.

Enfin, fort de l'expérience existant au sein des établissements agricoles dans les partenariats avec les pays tiers, l'EPLEFPA examinera les possibles synergies et complémentarités qui fonderont la participation de ces états à des projets s'inscrivant dans le programme ERASMUS.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Dans le cadre de sa participation au programme, l'EPLEFPA vise les effets suivants :

- La mise en œuvre d'une structure identifiée et lisible de préparation et de suivi des mobilités,
- Le développement et ou le renforcement des compétences personnelles, sociales telles que la faculté d'adaptation, la capacité d'interaction avec autrui, l'autonomie et la confiance en soi des étudiants et la possibilité, grâce à la mobilité, d'appréhender d'autres contextes d'apprentissage afin de prévenir les situations de rupture scolaire et de mieux les outiller pour la poursuite d'études,
- L'enrichissement du parcours professionnel des personnels de l'établissement par le biais de la mobilité et faire ainsi évoluer les dynamiques et les pratiques,
- Le renforcement et la structuration des relations avec le secteur professionnel en conduisant avec ses acteurs un travail de reconnaissance et de valorisation de l'expérience résultant de la mobilité, cette dernière constituant indéniablement une valeur ajoutée dans les métiers de la viticulture, du commerce et de l'oenotourisme et les techniques d'analyse biologique notamment, auxquels forme l'EPLEFPA,
- L'affirmation d'une véritable dimension internationale des cycles d'études supérieures courtes en premier lieu mais aussi aux cycles longs en renforçant les mobilités sortantes et entrantes avec les établissements partenaires, concrétisant ainsi la priorité du Ministère de l'agriculture d'encourager les poursuites d'études jusqu'au niveau « ingénieur »
- La mutualisation au sein du réseau des établissements agricoles aquitains des ressources dont l'EPLEFPA dispose pour faciliter les mobilités des apprenants et personnels,
- L'intégration progressive des éléments du processus de Bologne dans le fonctionnement de l'EPLEFPA, notamment en termes d'augmentation des possibilités de mobilité et de qualité des programmes de mobilité,
- Concrétiser et valoriser la création du consortium de stage ERASMUS avec l'école d'ingénieurs agronomes Bordeaux-Sup-Agro afin d'accroître la qualité des stages réalisés et d'optimiser l'utilisation des fonds européens avec le bénéfice d'une dynamique régionale.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Blanquefort

*Nom: JOUSSERAND
Georges*

Date (jj/mm/aaaa): 14/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement